Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Environmental Absolute Return Thematic Equity (EARTH), un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds, désigné BNP Paribas en abrégé

Classe « N Capitalisation » - code ISIN LU2066067625
Ce Fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est activement géré sans référence à un indice.
Le Fonds est un fonds à rendement absolu qui vise à générer des rendements absolus positifs tout au long du cycle.
Le Fonds cherche à accroître la valeur de ses actifs en prenant des positions longues sur des sociétés proposant des solutions environnementales tout en utilisant simultanément des positions courtes à des fins de couverture, ainsi que des positions courtes sur des sociétés présentant des actifs échoués, des actifs liés au risque de transition et/ou présentant des technologies insuffisantes pour faire face au changement climatique, la volatilité et l'exposition au style étant liées au thème environnemental.
La stratégie d'investissement comprend diverses positions directionnelles (longues et courtes) issues d'un univers sectoriel mondial à travers une série de marchés développés et émergents pour les actions et les titres liés aux actions, les indices actions et les instruments financiers dérivés combinant l'investissement fondamental aux processus quantitatifs et aux opportunités de transactions tactiques.
Suivant une approche thématique, le Fonds investit, sans s'y limiter, dans des sociétés socialement responsables qui, par le biais de leurs produits, services ou processus, fournissent des solutions pour les écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains, ainsi que pour la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les infrastructures énergétiques et les transports.
-Le thème de l'écosystème aquatique couvre les océans et les systèmes hydriques, notamment le contrôle de la pollution de l'eau, le traitement et les infrastructures de l'eau, l'aquaculture, l'hydroélectricité, l'énergie marine et marémotrice et les emballages biodégradables.
-L'écosystème terrestre couvre la terre, l'alimentation et la sylviculture, y compris, notamment, les technologies agricoles, l'agriculture durable, les plantations et la sylviculture durable ainsi que la viande et les produits laitiers alternatifs.
-Le thème de l'écosystème urbain couvre nos villes et bâtiments durables, notamment les services environnementaux, les bâtiments écologiques, les équipements et les matériaux de construction écologiques, le recyclage, la gestion des déchets et les transports alternatifs.
-Le thème de la production d'énergie renouvelable fait référence à la décarbonisation du système énergétique par la production d'énergie renouvelable et de transition.
-Le thème de l'efficacité énergétique, des technologies et des matériaux fait référence à la numérisation du système énergétique par le biais de l'électrification, de l'efficacité et des technologies.
-Le thème des infrastructures énergétiques et des transports désigne la décentralisation du système énergétique par le biais de nouvelles infrastructures, de la distribution de l'énergie et du stockage de l'électricité dans des batteries.
Le Fonds vise à avoir un impact environnemental fort et positif en cherchant à profiter de performances « tout au long du cycle » en investissant dans trois segments complémentaires du portefeuille : (i) le segment Thématique en tirant parti de l'exposition thématique des sociétés environnementales tout en utilisant des positions courtes optimisées en guise de couverture du marché et des facteurs ; (ii) le segment Valeur relative en captant la dispersion au sein du thème environnemental par le biais de positions longues sur des sociétés environnementales et de positions courtes sur des sociétés semblables ou liées ; (iii) le segment Catalyseur en tirant parti d'événements spécifiques au secteur, à la réglementation, à la politique ou à l'entreprise liés au thème environnemental.
Le Gestionnaire d'investissement adaptera l'exposition longue et courte pour refléter son degré de confiance vis-à-vis des tendances du marché, mais restera dans une exposition nette maximale de +/- 20 %.
Le Gestionnaire d'investissement applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement.
Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'investissement.
Les revenus sont réinvestis de manière systématique.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques peuvent ne pas constituer un indicateur fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque d'un Fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le Fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
  La catégorie de risque se justifie par l'investissement selon une stratégie Equity Neutral afin de réduire le risque lié aux actions et de maintenir la volatilité sous un maximum cible.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- Risque opérationnel et lié à la garde : certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux. Par conséquent, les services liés à la garde et à la liquidation du compartiment sur ces marchés pourraient être plus risqués.
- Risque lié aux instruments dérivés : en investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.
- Risque lié aux investissements en Chine continentale : ces investissements sont soumis à des risques supplémentaires pouvant résulter de facteurs politiques, économiques, sociaux, fiscaux, de marché et opérationnels spécifiques au Marché chinois.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer à la section sur les risques dans le prospectus du Fonds, disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	3,00%
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés par le Fonds chaque année	
Frais courants	2,58% (*)
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% par an de performances réalisées positives.

Les frais de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le pourcentage des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées au 31 octobre 2021.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de performance.
- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Les conversions ne sont pas autorisées avec d'autres fonds. En cas de conversion au sein du Fonds, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

La Classe d'Actions a été lancée le 2020. En conséquence, les données disponibles sont insuffisantes pour fournir une indication utile sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- De plus amples informations concernant le Fonds, y compris le dernier Prospectus, les derniers prix publiés de l'action ou des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en anglais, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ou en ligne sur http://www.bnpparibas-am.com.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée (y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés), l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet https://www.bnpparibas-am.com/en/footer/remuneration-policy/. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de BNP Paribas Funds. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 25 mars 2022.